

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 novembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 07/11/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19

Nombre de Conseillers  
présents : 16

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

**Excusés:**

Mme SCHAEFER Virginia,

Mme LE SAGE Gwenaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,

M. DUDÉ Guillaume représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

**Secrétaire de séance** : Mme JAMET Amélie

DCM2023-11-124 **Avenant n°1 lot 10 « chauffage – rafraichissement – ventilation – plomberie – sanitaire » Cimes de Courcy**

Acte 1.1.5 : Commande publique – marchés publics

Pour pouvoir raccorder les plénums dont la principale fonction est d'égaliser la pression avant de diffuser l'air dans une pièce, sans dénaturer l'isolant de la paroi, la société LESTABLE-MOLISSON doit les rallonger par des coulisses en acier galvanisé. Les travaux consistent à découper les plénums du fabricant, rajouter des manchettes coulissantes et refixer la partie du plenum permettant de raccorder la grille. Le coût de ces travaux s'élève à 1 804,11€ HT soit 2 164,93€ TTC.

Le conseil municipal est invité à approuver cet avenant et à autoriser monsieur le Maire à le signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 21321 opération n°10 du budget communal.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 049-214900417-20231114-DCM2023\_11\_124-DE



Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Amélie JAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie', written over a horizontal line.

Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

